

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20007201500056	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT REGIE ASSAINISSEMENT ANNONAY RHONE AGGLO
--	--

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE D'ANNONAY

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : REGIE ASSAINISSEMENT ANNONAY RHONE AGG (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	19
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	20
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	25
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	26
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	27
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	29
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	30
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	31
A3.2 - Etalement des provisions	32
A4.1 - Equilibre des opérations financières	33
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	34
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	35
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	36
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	37
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	38
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	42
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	43
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) . semi-budgétaires

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 898 207,08	5 558 514,00
	+	+	+
R	E		
P	R		
O	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 339 693,08
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	5 898 207,08	5 898 207,08

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	4 889 317,84	5 279 725,08
	+	+	+
R	E		
P	R		
O	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 855 127,38	1 617 469,64
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 152 749,50	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	6 897 194,72	6 897 194,72
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	12 795 401,80	12 795 401,80

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 773 913,00	0,00	1 696 307,00	1 696 307,00	1 696 307,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 038 400,00	0,00	1 167 300,00	1 167 300,00	1 167 300,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	0,00	10,00	10,00	10,00
Total des dépenses de gestion des services		2 817 313,00	0,00	2 863 617,00	2 863 617,00	2 863 617,00
66	Charges financières	170 000,00	0,00	182 000,00	182 000,00	182 000,00
67	Charges exceptionnelles	88 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	5 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	40 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 120 313,00	0,00	3 155 617,00	3 155 617,00	3 155 617,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	1 156 445,58		788 590,08	788 590,08	788 590,08
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 895 000,00		1 954 000,00	1 954 000,00	1 954 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 051 445,58		2 742 590,08	2 742 590,08	2 742 590,08
TOTAL		6 171 758,58	0,00	5 898 207,08	5 898 207,08	5 898 207,08

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 898 207,08
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	5 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 287 269,00	0,00	4 573 370,00	4 573 370,00	4 573 370,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	140 336,00	0,00	138 804,00	138 804,00	138 804,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		4 432 605,00	0,00	4 730 174,00	4 730 174,00	4 730 174,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	10 864,00	0,00	17 340,00	17 340,00	17 340,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		4 443 469,00	0,00	4 747 514,00	4 747 514,00	4 747 514,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	800 000,00		811 000,00	811 000,00	811 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		800 000,00		811 000,00	811 000,00	811 000,00
TOTAL		5 243 469,00	0,00	5 558 514,00	5 558 514,00	5 558 514,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	339 693,08
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 898 207,08
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 931 590,08
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	89 500,00	17 616,50	0,00	0,00	17 616,50
21	Immobilisations corporelles	665 580,00	201 476,35	523 617,84	523 617,84	725 094,19
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 983 523,00	1 636 034,53	2 681 700,00	2 681 700,00	4 317 734,53
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	3 738 603,00	1 855 127,38	3 205 317,84	3 205 317,84	5 060 445,22
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00	0,00	487 000,00	487 000,00	487 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		276 000,00	276 000,00	276 000,00
	Total des dépenses financières	500 000,00	0,00	773 000,00	773 000,00	773 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 238 603,00	1 855 127,38	3 978 317,84	3 978 317,84	5 833 445,22
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	800 000,00		811 000,00	811 000,00	811 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	900 000,00		911 000,00	911 000,00	911 000,00
	TOTAL	5 138 603,00	1 855 127,38	4 889 317,84	4 889 317,84	6 744 445,22

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	152 749,50
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 897 194,72
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	83 435,00	1 617 469,64	319 135,00	319 135,00	1 936 604,64
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 342 717,63	0,00	818 000,00	818 000,00	818 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 426 152,63	1 617 469,64	1 137 135,00	1 137 135,00	2 754 604,64
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	1 284 000,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 284 000,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 710 152,63	1 617 469,64	2 437 135,00	2 437 135,00	4 054 604,64
021	Virement de la section d'exploitation (4)	1 156 445,58		788 590,08	788 590,08	788 590,08

REGIE ASSAINISSEMENT ANNONAY RHONE AGGLO - REGIE ASSAINISSEMENT ANNONAY RHONE AGG - BP - 2024

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 895 000,00		1 954 000,00	1 954 000,00	1 954 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 151 445,58		2 842 590,08	2 842 590,08	2 842 590,08
TOTAL		5 861 598,21	1 617 469,64	5 279 725,08	5 279 725,08	6 897 194,72

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 897 194,72
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	1 931 590,08
---	---------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 696 307,00		1 696 307,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 167 300,00		1 167 300,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00		10,00
66	Charges financières	182 000,00	0,00	182 000,00
67	Charges exceptionnelles	50 000,00	0,00	50 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	30 000,00	1 954 000,00	1 984 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	30 000,00		30 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		788 590,08	788 590,08
	Dépenses d'exploitation – Total	3 155 617,00	2 742 590,08	5 898 207,08

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 898 207,08
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	811 000,00	811 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	487 000,00	0,00	487 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	17 616,50	0,00	17 616,50
21	Immobilisations corporelles (6)	725 094,19	0,00	725 094,19
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	4 317 734,53	100 000,00	4 417 734,53
26	Participations et créances rattachées	10 000,00	0,00	10 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	276 000,00		276 000,00
	Dépenses d'investissement – Total	5 833 445,22	911 000,00	6 744 445,22

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	152 749,50
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 897 194,72
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	18 000,00		18 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 573 370,00		4 573 370,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	138 804,00		138 804,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	17 340,00	811 000,00	828 340,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		4 747 514,00	811 000,00	5 558 514,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	339 693,08
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 898 207,08
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 936 604,64	0,00	1 936 604,64
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	818 000,00	0,00	818 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	100 000,00	100 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		1 954 000,00	1 954 000,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		788 590,08	788 590,08
Recettes d'investissement – Total		2 754 604,64	2 842 590,08	5 597 194,72

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	1 300 000,00
------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 897 194,72
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 773 913,00	1 696 307,00	1 696 307,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	108 110,00	85 000,00	85 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	31 800,00	25 000,00	25 000,00
6064	Fournitures administratives	1 200,00	1 200,00	1 200,00
6066	Carburants	32 800,00	32 000,00	32 000,00
6068	Autres matières et fournitures	2 500,00	2 500,00	2 500,00
611	Sous-traitance générale	1 426 853,00	1 364 480,00	1 364 480,00
6132	Locations immobilières	200,00	0,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	63 000,00	66 800,00	66 800,00
61551	Entretien matériel roulant	12 000,00	10 000,00	10 000,00
6156	Maintenance	23 440,00	35 692,00	35 692,00
6161	Multirisques	8 000,00	8 000,00	8 000,00
618	Divers	29 590,00	12 200,00	12 200,00
6226	Honoraires	1 500,00	5 000,00	5 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00	200,00	200,00
6236	Catalogues et imprimés	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6251	Voyages et déplacements	3 000,00	1 000,00	1 000,00
6257	Réceptions	500,00	700,00	700,00
6261	Frais d'affranchissement	7 320,00	7 560,00	7 560,00
6262	Frais de télécommunications	7 000,00	7 000,00	7 000,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	0,00	17 325,00	17 325,00
6378	Autres taxes et redevances	600,00	1 650,00	1 650,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 038 400,00	1 167 300,00	1 167 300,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	101 000,00	180 000,00	180 000,00
6218	Autre personnel extérieur	52 400,00	78 000,00	78 000,00
6331	Versement de mobilité	3 177,00	3 100,00	3 100,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 300,00	1 600,00	1 600,00
6333	Particip. employeurs format ^o pro. cont.	0,00	1 000,00	1 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	10 339,00	4 400,00	4 400,00
6411	Salaires, appointements, commissions	628 070,00	632 000,00	632 000,00
6413	Primes et gratifications	5 000,00	21 000,00	21 000,00
6415	Supplément familial	2 224,00	1 100,00	1 100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	143 065,00	149 000,00	149 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	70 582,00	76 600,00	76 600,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	16 643,00	16 000,00	16 000,00
6458	Cotisat ^o autres organismes sociaux	4 600,00	3 500,00	3 500,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	10,00	10,00
658	Charges diverses de gestion courante	5 000,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	10,00	10,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		2 817 313,00	2 863 617,00	2 863 617,00
66	Charges financières (b) (8)	170 000,00	182 000,00	182 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	160 000,00	142 000,00	142 000,00
6688	Autre	10 000,00	40 000,00	40 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	88 000,00	50 000,00	50 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	48 000,00	48 000,00	48 000,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	20 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	20 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat^o (d) (9)	5 000,00	30 000,00	30 000,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	5 000,00	30 000,00	30 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	40 000,00	30 000,00	30 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		3 120 313,00	3 155 617,00	3 155 617,00
023	Virement à la section d'investissement	1 156 445,58	788 590,08	788 590,08
042	Opérat^o ordre transfert entre sections (11) (12)	1 895 000,00	1 954 000,00	1 954 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 895 000,00	1 954 000,00	1 954 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 051 445,58	2 742 590,08	2 742 590,08
043	Opérat^o ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 051 445,58	2 742 590,08	2 742 590,08
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 171 758,58	5 898 207,08	5 898 207,08

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
	RESTES A REALISER N-1 (13)			0,00
				+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			5 898 207,08

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	5 000,00	18 000,00	18 000,00
64198	Autres remboursements	5 000,00	18 000,00	18 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 287 269,00	4 573 370,00	4 573 370,00
704	Travaux	63 210,00	111 900,00	111 900,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	3 042 000,00	3 095 000,00	3 095 000,00
70613	Participations assainissement collectif	615 000,00	777 000,00	777 000,00
7062	Redevances assainissement non collectif	25 900,00	49 470,00	49 470,00
7063	Contrib. communes, etab.pub.(eaux pluv.)	114 159,00	100 000,00	100 000,00
7068	Autres prestations de services	320 000,00	350 000,00	350 000,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	107 000,00	90 000,00	90 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	140 336,00	138 804,00	138 804,00
741	Primes d'épuration	140 336,00	110 000,00	110 000,00
748	Autres subventions d'exploitation	0,00	28 804,00	28 804,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		4 432 605,00	4 730 174,00	4 730 174,00
(a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75				
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	10 864,00	17 340,00	17 340,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	17 340,00	17 340,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	10 864,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		4 443 469,00	4 747 514,00	4 747 514,00
= a + b + c + d				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	800 000,00	811 000,00	811 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	800 000,00	811 000,00	811 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		800 000,00	811 000,00	811 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		5 243 469,00	5 558 514,00	5 558 514,00
(= Total des opérations réelles et d'ordre)				

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	339 693,08
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 898 207,08
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	89 500,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	72 500,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	17 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	665 580,00	523 617,84	523 617,84
2111	Terrains nus	60 000,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	200 000,00	200 000,00	200 000,00
21562	Service d'assainissement	273 980,00	282 199,40	282 199,40
2182	Matériel de transport	115 700,00	31 800,00	31 800,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 200,00	2 140,00	2 140,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 700,00	7 478,44	7 478,44
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 983 523,00	2 681 700,00	2 681 700,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 983 523,00	2 681 700,00	2 681 700,00
Total des dépenses d'équipement		3 738 603,00	3 205 317,84	3 205 317,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00	487 000,00	487 000,00
1641	Emprunts en euros	500 000,00	487 000,00	487 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	10 000,00	10 000,00
261	Titres de participation	0,00	10 000,00	10 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	276 000,00	276 000,00
Total des dépenses financières		500 000,00	773 000,00	773 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		4 238 603,00	3 978 317,84	3 978 317,84
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	800 000,00	811 000,00	811 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	800 000,00	811 000,00	811 000,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	326 775,00	335 775,00	335 775,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	16 000,00	17 000,00	17 000,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	162 000,00	162 000,00	162 000,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	155 000,00	156 000,00	156 000,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	7 000,00	7 000,00	7 000,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	225,00	225,00	225,00
13918	Autres subventions d'équipement	133 000,00	133 000,00	133 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	100 000,00	100 000,00	100 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	100 000,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		900 000,00	911 000,00	911 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		5 138 603,00	4 889 317,84	4 889 317,84

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	1 855 127,38
-----------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	152 749,50
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 897 194,72
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	83 435,00	319 135,00	319 135,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	83 435,00	319 135,00	319 135,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 342 717,63	818 000,00	818 000,00
1641	Emprunts en euros	1 342 717,63	818 000,00	818 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 426 152,63	1 137 135,00	1 137 135,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 284 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
1068	Autres réserves	1 284 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 284 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 710 152,63	2 437 135,00	2 437 135,00
021	Virement de la section d'exploitation	1 156 445,58	788 590,08	788 590,08
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	1 895 000,00	1 954 000,00	1 954 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	28 000,00	25 000,00	25 000,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	4 000,00	4 000,00	4 000,00
28131	Bâtiments	5 300,00	5 300,00	5 300,00
28135	Installations générales, agencements, ..	3 000,00	3 000,00	3 000,00
28138	Aménagement Autres constructions	30 200,00	30 200,00	30 200,00
28151	Installations complexes spécialisées	245 000,00	273 000,00	273 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	787 000,00	820 500,00	820 500,00
28158	Autres	267 700,00	265 500,00	265 500,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	351 200,00	351 200,00	351 200,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
28181	Installations générales, agencements	137 000,00	137 000,00	137 000,00
28182	Matériel de transport	22 000,00	25 100,00	25 100,00
28183	Matériel de bureau et informatique	6 000,00	6 000,00	6 000,00
28184	Mobilier	600,00	700,00	700,00
28188	Autres	7 000,00	6 500,00	6 500,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		3 051 445,58	2 742 590,08	2 742 590,08
041	Opérations patrimoniales (8)	100 000,00	100 000,00	100 000,00
2031	Frais d'études	100 000,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		3 151 445,58	2 842 590,08	2 842 590,08
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		5 861 598,21	5 279 725,08	5 279 725,08

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	1 617 469,64
----------------------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 897 194,72
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R I 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D I 041 = R I 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
2022900763C00001 (LT2022-01)	26/07/2022	0,00	0,00	15 869,15	1 000 000,00	0,00
CP2184 (LT2023)	03/07/2023	2 000 000,00	2 800 000,00	18 122,70	1 500 000,00	1 300 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		2 000 000,00	2 800 000,00	33 991,85	2 500 000,00	1 300 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					8 129 291,54									
1641 Emprunts en euros (total)					8 129 291,54									
0000068934 (CRCAVOC1)	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	02/06/2007	05/01/2009	05/01/2010	63 826,07	F	FIXE	4,440	4,440		A	P	O	A-1
00001002900 (CRCAARDO)	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	09/12/2011	01/01/2018	09/06/2018	64 599,81	F	FIXE	4,500	4,626		S	P	O	A-1
00001616783 (CRCALIMO2)	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	18/11/2014	01/01/2018	18/01/2018	107 232,56	F	FIXE	2,590	2,639		M	P	N	A-1
0000193206 (CRCASTJUL)	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	13/03/2008	05/01/2009	05/01/2010	142 644,42	F	FIXE	4,860	4,861		A	P	N	A-1
0000450494 (CRCASAVAS)	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	07/08/2009	20/12/2009	20/01/2010	129 603,64	F	FIXE	4,250	4,334		M	P	O	A-1
038250101 (CRCADAVEZ)	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	26/08/2005	05/01/2009	05/01/2010	349 377,55	F	FIXE	3,690	3,690		A	P	O	A-1
048875601 (CRCAPEAU)	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	01/01/2007	01/01/2018	05/02/2018	346 776,42	F	FIXE	4,250	4,427		T	P	N	A-1
195943000 (CELDA19)	CAISSE EPARGNE L.D.A	21/12/2005	25/12/2005	25/03/2006	500 000,00	F	FIXE	3,520	3,523		A	P	O	A-1
267305017 (CRCAVOC2)	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	06/04/2011	20/07/2009	20/07/2010	40 574,50	F	FIXE	6,190	6,191		A	P	N	A-1
2769469 (CELDACE1)	CAISSE EPARGNE L.D.A	29/06/2018	01/01/2018	25/04/2018	60 665,04	F	FIXE	6,100	7,296		A	P	N	A-1
290820 (CRCSIVUDEU)	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	12/12/2012	01/11/2012	31/03/2013	293 000,00	F	FIXE	4,980	4,952		T	P	O	A-1
3644182 (CELDACE2)	CAISSE EPARGNE L.D.A	25/09/2007	01/01/2018	25/01/2018	25 570,52	F	FIXE	4,730	5,008		T	P	N	A-1
391945G (CELDA2022-1)	CAISSE EPARGNE L.D.A	09/12/2022	16/12/2022	25/03/2023	1 200 000,00	F	FIXE	3,150	3,194		T	C	O	A-1
450447 (CRCACHAR1)	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	01/09/2009	01/01/2018	01/09/2018	34 782,77	F	FIXE	4,250	4,507		A	P	N	A-1
45750101 (CRCAQUIN)	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	29/05/2006	01/09/2018	30/11/2018	48 309,08	F	FIXE	3,980	4,042		T	P	N	A-1
518082 (CLF58)	Crédit Local de France	19/12/2007	19/02/2008	01/03/2009	300 000,00	F	FIXE	4,710	4,779		A	P	O	A-1
8711815-1 (CELDAR1)	CAISSE EPARGNE L.D.A	13/10/2010	25/10/2010	25/01/2011	400 000,00	F	FIXE	3,040	3,043		A	P	O	A-1
978533 (CELDAQUIN)	CAISSE EPARGNE L.D.A	31/10/2017	01/01/2018	25/02/2018	35 000,00	F	FIXE	1,090	1,117		T	P	O	A-1
985993-1 (CRCAREGIE1)	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	22/11/2011	01/12/2011	28/02/2012	900 000,00	F	FIXE	4,870	4,870		A	P	O	A-1

REGIE ASSAINISSEMENT ANNONAY RHONE AGGLO - REGIE ASSAINISSEMENT ANNONAY RHONE AGG - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MIN518081EUR (CLFVOC1)	Crédit Local de France	26/06/1998	01/02/2009	01/02/2010	152 465,21	F	FIXE	6,040	6,041		A	P	O	A-1
MIN519478 (DEXIACHAR3)	DEXIA	03/05/1999	01/01/2018	01/11/2018	142 837,09	F	FIXE	5,550	5,654		A	P	O	A-1
MIN520630 (DEXIACOLO2)	DEXIA	08/01/2008	01/01/2018	01/02/2018	95 770,31	F	FIXE	4,980	5,548		A	P	O	A-1
MON500972E (CLFREGIE2)	Crédit Local de France	21/10/2011	26/10/2011	01/11/2012	900 000,00	F	FIXE	4,550	4,547		A	P	O	A-1
MON519477EUR (DEXIACHAR2)	DEXIA	03/05/1999	01/01/2018	01/03/2018	157 547,79	F	FIXE	5,600	6,155		A	P	O	A-1
MON519479EUR (DEXIACHAR1)	DEXIA	30/05/2002	01/01/2018	01/02/2019	43 708,76	F	FIXE	6,170	6,115		A	P	O	A-1
MON534794EUR (LBP2021)	La Banque Postale	27/11/2020	18/12/2020	01/04/2021	1 595 000,00	F	FIXE	0,430	0,437		T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					8 129 291,54									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		4 728 142,01					486 147,67	140 787,27	0,00	53 847,91
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 728 142,01					486 147,67	140 787,27	0,00	53 847,91
0000068934 (CRCAVOC1)	N	0,00	A-1	18 766,87	3,01	F	FIXE	4,440	4 390,54	833,25	0,00	631,33
00001002900 (CRCAARDO)	N	0,00	A-1	18 365,43	1,94	F	FIXE	4,500	8 978,50	726,56	0,00	26,69
00001616783 (CRCALIMO2)	N	0,00	A-1	57 367,48	5,88	F	FIXE	2,590	9 089,67	1 378,41	0,00	47,06
0000193206 (CRCASTJUL)	N	0,00	A-1	50 715,99	4,01	F	FIXE	4,860	9 204,03	2 464,80	0,00	1 995,43
0000450494 (CRCASAVAS)	N	0,00	A-1	48 944,41	5,64	F	FIXE	4,250	7 805,14	1 929,26	0,00	56,40
038250101 (CRCADAVEZ)	N	0,00	A-1	146 915,49	6,01	F	FIXE	3,690	18 776,69	5 421,18	0,00	4 676,64
048875601 (CRCAPEAU)	N	0,00	A-1	225 642,10	8,09	F	FIXE	4,250	23 347,76	9 220,96	0,00	1 331,68
195943000 (CELDA19)	N	0,00	A-1	65 226,98	1,23	F	FIXE	3,520	32 049,44	2 295,99	0,00	902,32
267305017 (CRCAVOC2)	N	0,00	A-1	7 437,58	1,55	F	FIXE	6,190	3 607,09	460,39	0,00	107,19
2769469 (CELDA1)	N	0,00	A-1	37 367,99	6,32	F	FIXE	6,100	4 752,64	2 279,45	0,00	1 368,15
290820 (CRCSIVUDEU)	N	0,00	A-1	100 424,05	4,00	F	FIXE	4,980	23 273,92	4 570,96	0,00	10,67
3644182 (CELDA2)	N	0,00	A-1	12 515,41	4,32	F	FIXE	4,730	2 556,85	547,07	0,00	87,04
391945G (CELDA2022-1)	N	0,00	A-1	1 140 000,00	18,98	F	FIXE	3,150	60 000,00	35 201,26	0,00	661,50
450447 (CRCACHAR1)	N	0,00	A-1	19 551,74	5,67	F	FIXE	4,250	2 929,19	830,95	0,00	236,13
45750101 (CRCAQUIN)	N	0,00	A-1	17 230,18	2,41	F	FIXE	3,980	6 688,07	586,77	0,00	37,29
518082 (CLF58)	N	0,00	A-1	102 495,54	4,17	F	FIXE	4,710	18 656,86	4 908,00	0,00	3 356,48
8711815-1 (CELDAR1)	N	0,00	A-1	164 161,40	6,07	F	FIXE	3,040	21 398,18	4 990,51	0,00	4 055,41
978533 (CELDAQUIN)	N	0,00	A-1	14 458,85	3,90	F	FIXE	1,090	3 555,86	143,10	0,00	11,95
985993-1 (CRCAREGIE1)	N	0,00	A-1	447 724,46	7,16	F	FIXE	4,870	47 104,98	21 804,18	0,00	16 418,39
MIN518081EUR (CLFVOC1)	N	0,00	A-1	57 675,35	4,08	F	FIXE	6,040	10 223,23	3 483,59	0,00	2 623,35
MIN519478 (DEXIACHAR3)	N	0,00	A-1	118 873,92	15,83	F	FIXE	5,550	4 804,53	6 597,50	0,00	1 058,03
MIN520630 (DEXIACOL02)	N	0,00	A-1	77 501,41	14,08	F	FIXE	4,980	3 596,99	3 859,57	0,00	3 368,71
MON500972E (CLFREGIE2)	N	0,00	A-1	230 944,63	2,83	F	FIXE	4,550	73 582,77	10 507,98	0,00	1 196,60
MON519477EUR (DEXIACHAR2)	N	0,00	A-1	133 193,98	16,17	F	FIXE	5,600	4 890,58	7 458,86	0,00	6 023,58
MON519479EUR (DEXIACHAR1)	N	0,00	A-1	38 953,27	18,08	F	FIXE	6,170	1 134,16	2 403,42	0,00	2 135,80

REGIE ASSAINISSEMENT ANNONAY RHONE AGGLO - REGIE ASSAINISSEMENT ANNONAY RHONE AGG - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
MON534794EUR (LBP2021)	N	0,00	A-1	1 375 687,50	17,00	F	FIXE	0,430	79 750,00	5 883,30	0,00	1 424,09
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		4 728 142,01					486 147,67	140 787,27	0,00	53 847,91

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	26	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 728 142,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES*(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)*

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0.00 €	2011-12-15

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Construction bâtiment d'exploitation	75	15/12/2011
L	Construction STEP (génie civil, gros uvre)	50	15/12/2011
L	Construction réseaux	50	15/12/2011
L	Construction poste de pompage ou refoulement	20	15/12/2011
L	Travaux de réhabilitation sur réseau existant	25	15/12/2011
L	Travaux de modernisation STEP	20	15/12/2011
L	Travaux de réhabilitation sur bâtiment existant	20	15/12/2011
L	Travaux de réhabilitation sur poste de pompage ou refoulement	10	15/12/2011
L	Matériel d'exploitation réseau	15	15/12/2011
L	Equipements électromécaniques, électriques, hydrauliques	10	15/12/2011
L	Mobilier et matériel de bureau	10	15/12/2011
L	Matériel de transport	10	15/12/2011
L	Equipement informatique, télésurveillance, télégestion	5	15/12/2011
L	Logiciel informatique	2	15/12/2011

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	20 000,00		35 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00
Provision pour créances irrécouvrables	20 000,00		35 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	20 000,00		35 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
--------	-------	-------------------------------	------------------	--	--	--------------------------------------

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-152 749,50	-152 749,50
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-237 657,74	-237 657,74
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-390 407,24	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	1 300 000,00	1 300 000,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-390 407,24	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	909 592,76	1 300 000,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	1 574 000,00	1 574 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	2 742 590,08	2 742 590,08
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 168 590,08	2 468 590,08

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 574 000,00	I 1 574 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		487 000,00	487 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	487 000,00	487 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 087 000,00	1 087 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	811 000,00	811 000,00
020	Dépenses imprévues	276 000,00	276 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 742 590,08	III 2 742 590,08
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 742 590,08	2 742 590,08
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	25 000,00	25 000,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	4 000,00	4 000,00
28131	Bâtiments	5 300,00	5 300,00
28135	Installations générales, agencements, ..	3 000,00	3 000,00
28138	Aménagement Autres constructions	30 200,00	30 200,00
28151	Installations complexes spécialisées	273 000,00	273 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	820 500,00	820 500,00
28158	Autres	265 500,00	265 500,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	351 200,00	351 200,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	1 000,00	1 000,00
28181	Installations générales, agencements	137 000,00	137 000,00
28182	Matériel de transport	25 100,00	25 100,00
28183	Matériel de bureau et informatique	6 000,00	6 000,00
28184	Mobilier	700,00	700,00
28188	Autres	6 500,00	6 500,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	788 590,08	788 590,08

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	0,00	4,00	2,00	0,75	2,75
Adjoint administratif pal 2 cl	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif terr.	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,75	0,75
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal 2 cl	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		15,00	0,00	15,00	3,00	11,80	14,80
Adjoint technique territorial	C	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	2,00
Technicien	B	7,00	0,00	7,00	1,00	8,00	9,00
Technicien principal de 1 cl	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal de 2 cl	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,80	0,80
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		19,00	0,00	19,00	5,00	12,55	17,55

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif terr.	C	ADM	0	0,00	A	A
Adjoint technique territorial	C	TECH	0	0,00	A	A
Adjoint technique territorial	C	TECH	0	0,00	A	A
Ingénieur	A	TECH	0	0,00	A	A
Technicien	B	TECH	0	0,00	A	A
Technicien	B	TECH	0	0,00	A	A
Technicien	B	TECH	0	0,00	A	A
Technicien	B	TECH	0	0,00	A	A
Technicien	B	TECH	0	0,00	A	A
Technicien	B	TECH	0	0,00	A	A
Technicien	B	TECH	0	0,00	A	A
Technicien	B	TECH	0	0,00	A	A
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	0	0,00	A	A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-8° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

REGIE ASSAINISSEMENT ANNONAY RHONE AGGLO - REGIE ASSAINISSEMENT ANNONAY RHONE AGG - BP - 2024

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
DIVERS		0	180 000,00
TOTAL GENERAL		0	180 000,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.